



Montpellier, mardi 6 février 2018

Communiqué de presse

Communiqué de presse

INTEMPÉRIES

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 31 janvier 2018, publié au journal officiel du 1^{er} février 2018, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour les communes suivantes :

- au titre de « *inondations et coulées de boue* » du 4 novembre 2017, les communes de CAZEVIEILLE et VAILHAUQUES.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

